



Note de position de ONE

sur le Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Le [projet de loi sur le développement](#) est une révision de la loi de 2014, et une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Premier outil législatif de pilotage de l'aide française, cette loi est une opportunité unique d'y inscrire les priorités françaises assorties de cibles concrètes, tant sur la quantité que sur la qualité de l'aide, ainsi que sur son évaluation et sa transparence.

La pandémie de COVID-19 a rendu d'autant plus vitale la nécessité d'avoir une politique de développement à la hauteur des enjeux. Bien que méconnus, de grands progrès avaient été réalisés : la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté avait reculé de 70% depuis 1990. Ces progrès durement acquis sont aujourd'hui menacés. Pour la première fois depuis les années 1990, l'extrême pauvreté ne va plus reculer mais augmenter : d'après le dernier rapport de la Banque mondiale¹, 115 millions de personnes supplémentaires ont pu basculer dans l'extrême pauvreté rien qu'en 2020, soit une augmentation de près de 17% en seulement un an.

Pour une aide française à la hauteur de la crise que nous traversons, une loi de développement réussie fixerait :

- L'éradication de l'extrême pauvreté comme priorité de l'APD
- Un objectif d'atteinte des 0,7% du RNB à l'APD au plus tard d'ici 2025 (en montant absolu basé sur le RNB de 2019)
- Une cible d'allouer 25% d'APD vers les 19 pays pauvres prioritaires de la France
- Une cible d'allouer 50% d'APD vers les services sociaux de base
- Une cible d'allouer 85% d'APD contribuant à l'égalité femmes-hommes, dont 20% en fait son objectif principal
- Une évaluation indépendante de l'aide et des indicateurs adaptés

¹ Banque mondiale, *Revers de fortune : rapport 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée*, octobre 2020, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34496/211602ovFR.pdf?sequence=24&isAllowed=y>



I. Des objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté bienvenus, mais des priorités à expliciter

Ce qu'il faudrait inscrire dans la loi

- Le texte de loi doit **rejeter toute conditionnalité ou lien avec les politiques économique, migratoire ou sécuritaire de la France** : la politique de développement doit œuvrer à l'éradication de l'extrême pauvreté et non pas être au service de ces trois politiques.
- La mention des grandes priorités de l'APD française doit être réintégrée dans le préambule, en particulier **la priorisation des dons et des PMA africains²**, ainsi que **l'impact disproportionné de la pandémie du COVID-19 sur les femmes et les filles**, phénomène largement documenté par la société civile et les Nations Unies³.
- Le texte devrait également **reconnaître le rôle positif des migrations sur la réduction de la pauvreté**, et devrait appeler à utiliser l'APD dans le but de maximiser l'impact des migrations sur les efforts de développement⁴.

Ce que contient le texte actuel

- La loi reconnaît la lutte contre l'extrême pauvreté comme l'un des objectifs premiers de l'APD⁵, et inscrit la politique de développement française dans le cadre des ODD, de l'accord de Paris et du programme d'action d'Addis-Abeba.
- Le préambule du Cadre de partenariat global fait part des conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur la pauvreté⁶, qui doivent en effet être durablement pris en compte dans la politique de développement française.
- L'égalité femmes-hommes est intégrée en tant qu'objectif transversal de la politique de développement (au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique et la prévention des crises et des fragilités), dans le cadre de la diplomatie féministe française⁷.
- La reconnaissance des migrations comme vectrices de développement, inscrite dans la LOP-DSI adoptée en 2014⁸, ne fait plus partie du texte. Pourtant ces canaux de développement sont de puissants moteurs des progrès de développement : par exemple, les transferts de fonds des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine étaient près de cinq fois plus importants que l'APD en 2019⁹.

² ² Il faudrait ainsi ajouter le paragraphe suivant dans le préambule du Cadre de Partenariat Global, tel qu'initialement prévu : « La France a également fait le choix d'augmenter considérablement son engagement sous forme de dons et de renforcer la part bilatérale de son action, afin de cibler plus efficacement les pays les plus pauvres et fragiles, en particulier les pays prioritaires de sa coopération, qui sont tous des pays les moins avancés (PMA), principalement situés en Afrique. »

³ Nations Unies, *L'impact de la COVID-19 sur les femmes et les filles*, avril 2020, https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/note_de_synthese_-_l'impact_de_la_covid-19_sur_les_femmes_et_les_filles.pdf

⁴ Améliorer l'impact des migrations sur l'éradication de la pauvreté peut prendre la forme de la promotion de politiques migratoires sensibles à la dimension de genre qui facilitent une mobilité sûre et l'inclusion économique des femmes ; par l'adoption de mesures pour encourager les transferts de compétences et les schémas de migrations circulaires ; ou encore par la mise en place de programmes pour lutter contre la xénophobie et pour promouvoir la cohésion sociale.

⁵ « La politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales a pour objectifs principaux la protection des biens publics mondiaux, l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la protection de la planète, la promotion des droits humains, le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie, et l'égalité entre les femmes et les hommes » (Cadre de partenariat global, p.20).

⁶ « Au-delà de ses conséquences sanitaires, cette crise renforce considérablement les défis globaux auxquels la planète est déjà confrontée : la survenance des pandémies du fait de la détérioration de la nature et l'apparition concomitante des zoonoses, l'accroissement des inégalités entre nos pays et dans nos pays, l'augmentation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, le développement des fragilités et des instabilités » (Cadre de partenariat global, p.18).

⁷ Projet de loi, p.3 ; Cadre de partenariat global, p.30.

⁸ « La France reconnaît le rôle des migrations dans le développement des pays partenaires, les migrants étant des acteurs à part entière du développement en y contribuant par leurs apports financiers, techniques et culturels. [...] La France appuie le renforcement du potentiel de solidarité et d'investissement des migrants ainsi que l'accroissement des capacités des pays partenaires à intégrer la migration dans leurs stratégies de développement » (LOP-DSI de 2014, p.11).

⁹ ONE, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, *Les envois de fonds des migrants dans le contexte de la pandémie de COVID-19*, septembre 2020, https://s3.amazonaws.com/one.org/pdfs/Coronavirus_disease_and_migrant_remittances_report.pdf



« Quand on coupe les crédits de l'éducation, de la santé, des services sociaux de base, qui cela affecte-t-il ? Les dirigeants de ces pays ? Pas du tout ; mais les populations, oui. Pour appeler un chat un chat, créer la conditionnalité négative que vous réclamez entre migrations et aide publique au développement nous priverait de leviers fort utiles (...) Je ne suis donc pas favorable à la conditionnalité négative. »

Jean-Yves Le Drian, audition lors du Projet de Loi de Finances 2021, 29 octobre 2020



II. Une programmation financière pionnière, mais incomplète et sans prise en compte de la crise du COVID-19

Ce qu'il faudrait inscrire dans la loi

- La programmation financière doit être **étendue jusqu'en 2025**, au-delà du seul mandat présidentiel, comme c'est le cas par exemple pour les budgets de la recherche et de la défense.
- La loi devrait afficher l'objectif de **0,7% d'APD au plus tard d'ici 2025 en valeurs absolues**, soit 17,3 milliards d'euros¹⁰.
- La loi devrait acter que **50% de l'APD totale doit transiter par la mission APD et les deux taxes solidaires (TTF et TSBA) au plus tard d'ici 2025**.

Ce que contient le texte actuel

- La loi contient une programmation financière détaillée en matière d'APD : c'est un exercice pionnier dans l'arsenal législatif français, salué par la société civile. Cette programmation est toutefois incomplète : alors que la loi prétend couvrir la période de 2020 à 2025, la programmation financière n'en couvre que les trois premières années, jusqu'en 2022. Or au vu des multiples retards du vote de la loi, elle n'actera la planification budgétaire que pour moins d'une année, faussant ainsi les exigences de transparence et de prévisibilité financière que supposait initialement la programmation. La programmation financière de la loi risque d'être moins programmatique qu'un Projet de Loi de Finances.
- L'intégration de la mission APD et des taxes affectées dans la programmation est particulièrement bienvenue.
 - La mission APD - et notamment ses financements en dons - est la ligne budgétaire qui augmente le plus entre 2020 et 2022 (de +1,6 milliard d'euros environ).
 - La loi acte aussi l'augmentation de 100 millions d'euros pour le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) pour l'année 2022, ou à défaut d'une telle augmentation, ces montants seront intégrés aux crédits de paiement de la mission APD¹¹.
- Pourtant, malgré les augmentations prévues, le total de la mission APD et des deux taxes solidaires ne représentera que 38% de l'APD totale de la France en 2022. Ces canaux constituent pourtant le cœur de l'aide, c'est-à-dire la partie la mieux pilotable et la plus efficace de l'APD qui inclut les subventions pour les pays les plus pauvres et les services sociaux de base.

¹⁰ Calculé sur la base du RNB de 2019. La chute du RNB durant l'année de la pandémie risque de créer un gonflement artificiel du budget d'APD, dont la cible de 0,55% pourrait être atteinte mécaniquement sans réel effort supplémentaire. Il est crucial que les budgets d'APD soient donc conservés en valeurs absolues et mesurés sur la base du RNB de l'année précédente.

¹¹ Projet de loi, p.9.



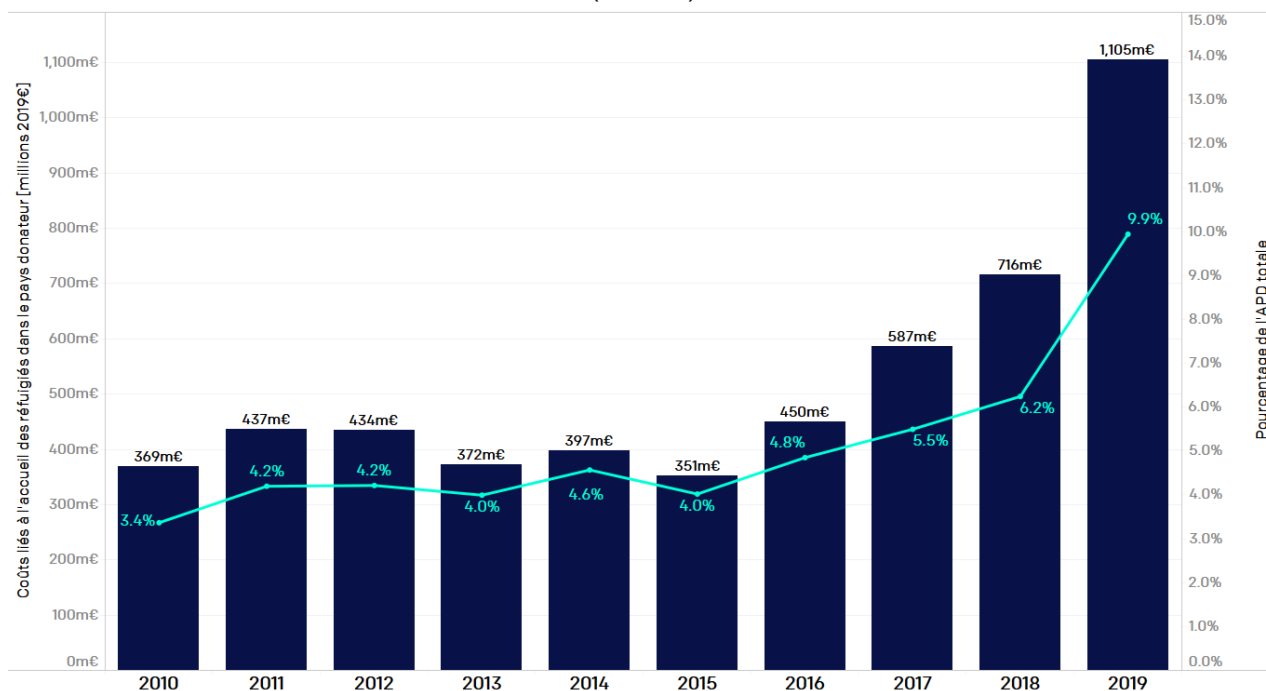
- Malgré un effort d’ajustement du narratif face à la pandémie du COVID-19, la loi ne traduit pas cette ambition en engagements concrets : “dans ce contexte, la France prend ses responsabilités et fait le choix de redoubler d’efforts pour traiter les causes profondes des crises et des fragilités”¹². C’est particulièrement criant au niveau des financements, qui ne sont en aucun cas à la hauteur des ambitions de la loi.
- Au vu des besoins exacerbés par la pandémie de COVID-19, la loi doit revoir à la hausse ses ambitions financières et réintégrer la cible des 0,7% du RNB alloué à l’APD. La France n’a encore jamais atteint cet objectif : sur la dernière décennie, ce sont plus de 60 milliards d’euros qui n’ont pas été investis dans le développement et la construction de systèmes sanitaires, sociaux et économiques plus résilients dans les pays en développement - soit plus de dix ans de budgets cumulés des Etats sahétiens dans les secteurs de la santé, de l’agriculture et de l’éducation.
- ONE salue le langage positif associé aux financements innovants et aux taxes affectées¹³, qui doit se traduire dans les faits par une augmentation des financements issus de la TTF, dont 100% des recettes doivent être allouées à la solidarité internationale.

De plus en plus de flux comptabilisés comme de l’APD

Alors que l’aide française devrait atteindre 0,47% du RNB en 2020, il est essentiel de nuancer cette hausse au vu de sa composition. Depuis 2017, la plupart des augmentations résultent de la comptabilisation de flux qui ne quittent en réalité jamais le territoire français, ou du moins ne représentent pas d’argent additionnel pour les pays en développement. Seuls 112 millions sur les 1,2 milliard d’euros d’augmentation entre 2017 et 2019 sont des décaissements financiers réellement additionnels.

Coûts liés à l’accueil des réfugiés sur le territoire français

(2010-2019)



¹² Cadre de partenariat global, p.18.

¹³ « La France attache une importance particulière à l’innovation dans le financement du développement, notamment en vue d’accroître les montants de financements disponibles et de faire contribuer à la solidarité internationale et au financement des biens publics mondiaux les secteurs économiques qui bénéficient le plus de la mondialisation, y compris par le biais de taxes affectées au développement » (Cadre de partenariat global, p.50).



- La France comptabilise de plus en plus de coûts liés à l'accueil des réfugiés, avec une augmentation de 150% en quatre ans¹⁴, notamment suite à l'inclusion de la ligne « frais de santé des migrants » dans la comptabilisation de l'APD.
- La comptabilisation de l'allègement de dette a explosé de 1867% cette année, et représente ainsi 77% des augmentations d'APD prévues pour 2021¹⁵. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que les nouvelles règles de l'OCDE en permettent une double comptabilisation qui gonfle artificiellement les statistiques de l'aide¹⁶.
- La France comptabilise également depuis 2018 au sein de son APD les financements destinés à soutenir des projets du secteur privé (mis en œuvre par PROPARCO, filiale de l'AFD). Cette nouvelle comptabilisation a entraîné une augmentation en trompe-l'œil de notre APD d'environ 500 millions d'euros en 2018 et 2019.

ONE ne remet en aucun cas le bien-fondé de ces flux essentiels, mais regrette la comptabilisation de ces coûts qui nuit à une APD de qualité, dont l'objectif doit rester d'améliorer les conditions de vie sur le terrain des populations des pays en développement.

III. Une forte inertie dans le ciblage de l'aide vers les régions, les secteurs et les populations les plus vulnérables

Ce qu'il faudrait inscrire dans la loi

La révision de la loi devrait avoir pour but de renouveler les ambitions de l'aide française, et intégrer les cibles suivantes à atteindre au plus tard en 2025 pour en améliorer le ciblage et l'efficacité :

- **Cibles géographiques : 25% de l'APD devrait être allouée aux 19 pays pauvres prioritaires de la France.**
- **Cibles sectorielles :**
 - **50% de l'APD devrait être allouée aux services sociaux essentiels.**
 - 50% des financements climat devraient être alloués à l'adaptation des pays les plus vulnérables aux conséquences du dérèglement climatique.
 - 10% de l'APD devrait être allouée à l'aide humanitaire.
 - Augmentation de la part d'APD au renforcement de la gouvernance dans les pays en développement et les Etats fragiles, au regard de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE.
- **Cibles genre : 85% de l'APD devra intégrer l'égalité femmes-hommes comme objectif significatif ou principal, et dont 20% la tient pour objectif principal, pour enfin honorer l'ambition d'une « diplomatie féministe ».**

¹⁴ Les coûts d'accueil des réfugiés représentaient 4% de l'APD en 2015 contre 10% en 2019, d'après les calculs de ONE basés sur les données préliminaires de l'OCDE pour 2019.

¹⁵ L'allègement de dette peut être une opération nécessaire pour les pays en développement qui leur permet ainsi de dédier davantage de revenus à leurs propres finances publiques, et a fortiori à leurs services sociaux de base. Il ne devrait toutefois pas être comptabilisé comme de l'APD car dans le cas de pays en défaut de paiement (soit la majorité des cas pour les allègements de dette), cette opération ne résulte pas en la libération de fonds supplémentaires pour ces pays, contrairement au principe même de l'APD.

¹⁶ Vidéo explicative de ONE sur les nouvelles règles de comptabilisation de l'allègement de dette comme APD : <https://twitter.com/ONECampaign/status/1293980912670117889>

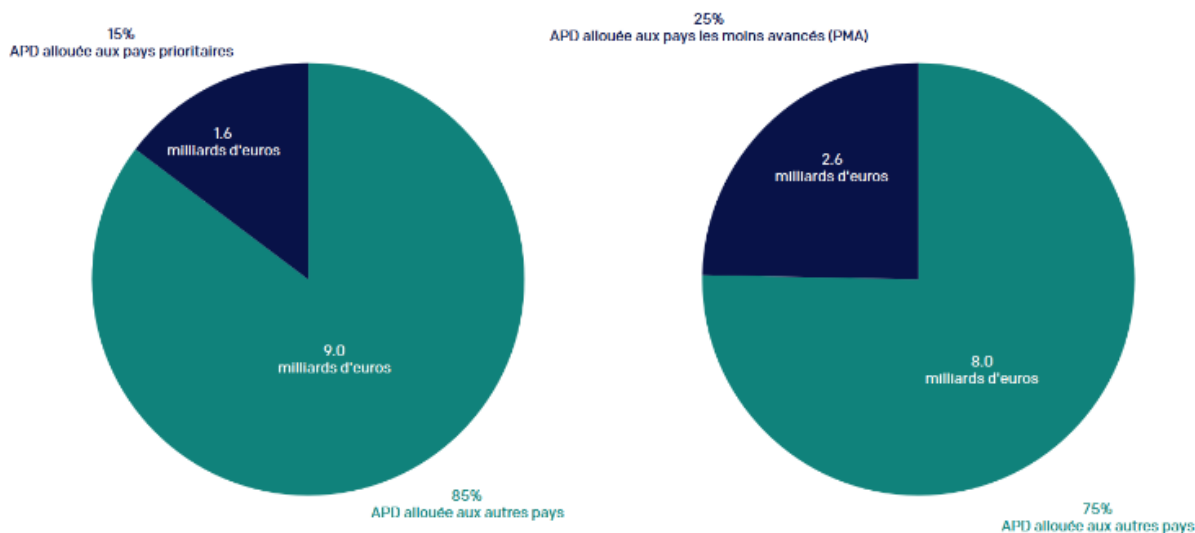


Ce que contient le texte actuel

➤ **Les priorités géographiques : les pays les plus pauvres d'Afrique**

La loi met l'accent sur les pays les moins avancés (PMA) africains dans son narratif. Mais elle stagne sur les objectifs de ciblage, inchangés depuis 2014, et ne concrétise donc pas cette priorisation dans les faits. La loi reprend en effet les cibles géographiques de la LOP-DSI de 2014 pour la liste des 19 pays pauvres prioritaires de l'aide française¹⁷ et pour la zone Afrique et Méditerranée¹⁸. Ces cibles sont pourtant obsolètes et insuffisantes¹⁹, et aujourd'hui seule 15% de l'aide française est allouée vers l'ensemble de ces 19 pays prioritaires²⁰.

Composition de l'APD française en 2019



➤ **Les priorités sectorielles : les services sociaux de base**

- Aujourd'hui, seule 25% de l'APD française est allouée aux services sociaux de base que sont la santé, l'éducation, la protection sociale, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement²¹. Or la loi ne contient toutefois aucune cible sectorielle concrète. En juillet 2020, Jean-Yves Le Drian s'engageait à fixer des « cibles quantitatives ambitieuses » pour les secteurs prioritaires de l'AFD²², une annonce prometteuse mais dont l'APD entière devrait bénéficier.

¹⁷ « Pour atteindre ces objectifs, au moins la moitié des subventions de l'Etat seront concentrées dans les pays pauvres prioritaires. De son côté, l'AFD concentrera sur ces pays les deux tiers des subventions qu'elle verse », LOP-DSI de 2014, p.12.

Ces 19 pays sont tous des PMA. Liste disponible dans les conclusions du CICID de 2018 :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement_-_08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf

¹⁸ Cette région doit recevoir 75% de l'effort financier de l'Etat et 85% de celui de l'AFD (ce qui recouvre les subventions mais aussi les prêts concessionnels). Sans grande différence avec la cible de 2014 (qui plaçait l'effort financier de l'Etat à 85%), elle est géographiquement trop large car elle inclut un grand nombre de pays à revenus intermédiaires, plutôt qu'un vrai ciblage sur les PMA.

¹⁹ D'une part, le nombre de ces pays a augmenté de 16 à 19 entre 2014 et 2020, sans que le ciblage n'augmente en parallèle. D'autre part, ces cibles ne portent que sur les subventions, qui ne représentent qu'une infime partie de l'APD française. Dès lors que le montant total des subventions chute, les pays les plus pauvres en pâtissent, même si la cible elle-même est respectée. C'est ce qui s'est passé ces dernières années, quand les subventions ont chuté de -11,3% entre 2011 et 2016.

²⁰ Calcul effectué par ONE à partir des chiffres de l'APD de 2019 : 1,6 milliard d'euros soit 15% de l'APD française totale.

²¹ Calcul effectué par ONE à partir des chiffres de l'APD de 2018 : 3,2 milliards d'euros soit 25,4% de l'APD française totale.

²² Réponse de Jean-Yves Le Drian à une question au gouvernement écrite le 7 juillet 2020,



- La loi ne contient pas non plus de cible pour l'adaptation climatique pour les pays les plus vulnérables²³. Le ratio entre efforts d'atténuation et d'adaptation est en large défaveur des projets d'adaptation²⁴, or il est de plus en plus indispensable de soutenir les populations les plus vulnérables à faire face aux impacts du dérèglement climatique, dont elles sont les moins responsables et pourtant les premières victimes. Au vu du fossé entre les risques croissants auxquels sont confrontés les pays en développement et les ressources dont ils disposent pour s'y adapter, la loi française doit placer l'adaptation climatique au cœur de sa stratégie de développement.
- La loi ne contient pas de cible pour l'aide humanitaire, ce qui permettrait pourtant à la France de contribuer à sa juste part aux appels humanitaires de l'ONU, et de rattraper son retard vis-à-vis de la moyenne des pays de l'OCDE qui allouent collectivement 10% de leur APD totale à l'aide humanitaire.
- La loi ne fixe pas non plus de cible pour l'amélioration de la gouvernance, un sujet délaissé par la France au regard des autres pays du CAD de l'OCDE²⁵. Promouvoir les efforts de gouvernance permettrait de soutenir davantage les acteurs de la société civile, dont le rôle est décisif pour tenir les gouvernements redevables auprès de leur population, ainsi que de participer à l'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques des pays en développement, un flux indissociable de l'APD. Ce soutien à la gouvernance ne doit d'ailleurs pas se concentrer uniquement sur la seule gouvernance financière ou économique, mais également porter sur la gouvernance démocratique²⁶.

➤ **Les priorités de la « diplomatie féministe » : lutter contre les inégalités femmes-hommes**

- Seulement 50% des volumes d'engagements de l'AFD devront avoir l'égalité femmes-hommes pour objectif principal ou significatif d'ici 2022. L'envers de cette cible, c'est qu'il resterait 50% des financements de l'APD qui alimente des projets aveugles aux questions de genre (*gender-blind*), sans aucune prise en compte des besoins et des contraintes spécifiques aux femmes et aux filles. La cible pour l'APD genre devrait par ailleurs s'inscrire au-delà du seul périmètre de l'AFD.
- La loi ne contient aucune cible spécifique pour le marqueur genre 2, c'est-à-dire sur les financements qui font de l'égalité femmes-hommes leur objectif principal, alors qu'ils soutiennent des projets essentiels comme la lutte contre les violences faites aux femmes ou la scolarisation des filles.

Les femmes et les filles sont disproportionnellement impactées par l'extrême pauvreté, et d'autant plus sous l'effet de la crise du COVID-19. Mais les engagements en termes d'égalité femmes-hommes de l'APD française n'ont pas réellement gagné en ambition depuis sept ans²⁷. Dès le CICID de 2013, le gouvernement adoptait une stratégie genre et développement pour « mettre les droits des femmes au cœur de la politique de développement »²⁸. Force est de constater que cette ambition n'a toujours pas trouvé d'écho concret dans la politique de développement française.

<https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/vues/Kiosque/FranceDiplomatie/kiosque.php?fichier=bafr2020-07-08.html#Chapitre5>

²³ Les pays les plus vulnérables aux changements climatiques sont les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les États fragiles.

²⁴ En 2017, l'APD mondiale pour le climat se présentait comme suit : 19% pour l'adaptation, 73% pour l'atténuation et 8% pour des activités ciblant les deux objectifs. OCDE, *Financement pour le climat fourni et mobilisé par les pays développés, 2013-2017*, septembre 2019, <http://www.oecd.org/fr/environnement/cc/Key-results-Climat-Finance-Provided-and-Mobilised-by-Developed-Countries-in-2013-17-FR.pdf>

²⁵ La France est encore loin derrière la moyenne du CAD de l'OCDE, puisqu'elle n'a alloué que 2,27% de son APD bilatérale vers l'Afrique au renforcement de la gouvernance en 2015, contre près de 9% pour le CAD.

²⁶ Cette gouvernance démocratique, qui passe par le renforcement des parlements nationaux, des institutions publiques, de la société civile et de tous les acteurs et actrices qui participent à l'action politique, est cruciale dans l'atteinte de l'ODD 16, pour l'avènement de sociétés pacifiques et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes.

²⁷ La seule différence depuis 2014 est la mesure des financements genre et non plus des projets : « Cette stratégie prévoit que, d'ici à 2017, 50 % des projets de développement français aient comme objectif principal ou significatif l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes », LOP-DSI de 2014, p.6.

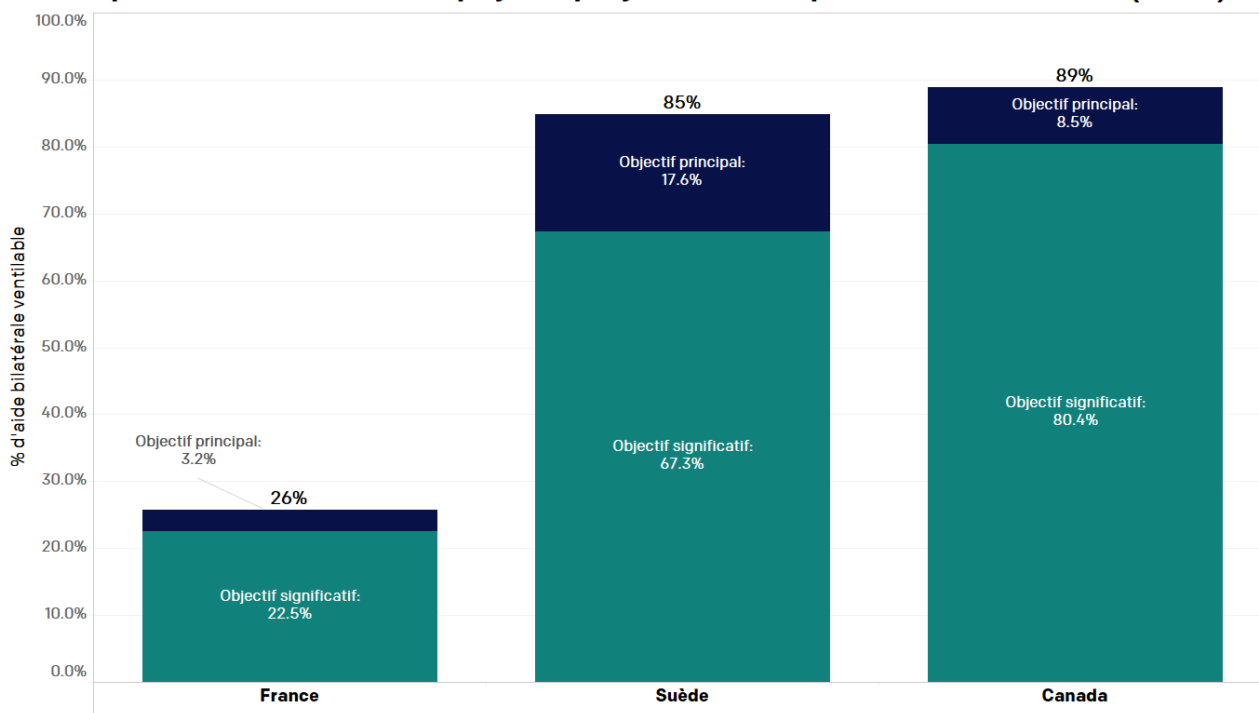
²⁸ Conclusions du CICID de 2013 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/07->

[31 Releve de decisions du Comite interministeriel de la cooperation internationale et du developpement CICID cle0e5e79-1.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/07-31_Releve_de_decisions_du_Comite_interministeriel_de_la_cooperation_internationale_et_du_developpement_CICID_cle0e5e79-1.pdf)



Malgré son annonce de déployer une « diplomatie féministe »²⁹, celle-ci ne s'accompagne pas pour l'instant d'une APD féministe, ni dans les objectifs affichés ni dans son opérationnalisation. Seuls 26% de l'APD française contribuent aujourd'hui à faire avancer l'égalité femmes-hommes. Cette réalité de l'aide française se situe loin derrière l'objectif affiché du gouvernement, mais aussi loin des autres pays ayant adopté une diplomatie féministe, à l'instar du Canada (89%) et de la Suède (85%). Le manque d'ambition de l'APD genre de la France est aussi un point faible identifié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans son évaluation de la diplomatie féministe française³⁰.

Comparaison de l'APD des 3 pays déployant une "diplomatie féministe" (2019)



IV. Transparence et évaluation : des avancées notoires, mais qui manquent d'indépendance et d'inclusion de la société civile

Ce qu'il faudrait inscrire dans la loi

- **La société civile doit pouvoir contribuer au processus de travail de la nouvelle commission d'évaluation**, ainsi qu'à la définition des critères de nomination des cinq experts en matière d'évaluation et de développement au sein de son comité stratégique³¹.
- **L'indépendance de cette commission doit apparaître plus clairement dans la loi**, et nous préconisons de rester attentifs aux modalités de fonctionnement de la commission, qui seront fixées par décrets. La loi doit aussi **intégrer au sein des mission de cette commission l'évaluation**

²⁹ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, tribune conjointe de Jean-Yves Le Drian et Marlène Schiappa, *Pour une diplomatie féministe*, mars 2019, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/actualites-et-evenements-sur-le-theme-des-droits-de-l-homme/actualites-2019-sur-le-theme-des-droits-de-l-homme/article/pour-une-diplomatie-feministe-tribune-conjointe-de-jean-yves-le-drian-et>

³⁰ Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *La diplomatie féministe : d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement ?*, novembre 2020, https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-diplomatie_feministe-v4.pdf

³¹ Etude d'impact, p.63.



de la cohérence des politiques publiques françaises avec la politique de développement et au regard des ODD³².

- **Le nouveau rapport annuel transmis au Parlement devrait être rendu public** et détailler la programmation de la trajectoire financière de l'APD jusqu'à l'atteinte des 0,7% du RNB d'ici 2025. De plus, ce rapport devrait présenter la répartition de l'APD française (multilatérale + bilatérale) entre prêts et dons ainsi que son allocation (en volume et pourcentage) aux secteurs sociaux tel que définis dans cette note, aux pays prioritaires de l'aide française, et aux projets genre. Ces **indicateurs de suivi sur la qualité de l'aide française** pourraient également être intégrés dans les documents budgétaires annuels rattachés au PLF (document de politique transversale).
- **La structure du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) devrait être réformée pour devenir plus inclusive et moins opaque** : d'une part en ouvrant sa gouvernance aux parlementaires et aux ONG en tant qu'observateurs, d'autre part en améliorant la transparence de ses données en les actualisant une fois le nouveau budget adopté, dans une publication officielle lors du premier semestre de chaque année³³.
- **Un fonds spécifique devrait être mis en place afin de mesurer l'impact de l'aide sur l'égalité femmes-hommes**. Les données genrées manquent cruellement pour développer des bonnes pratiques et créer des leviers efficaces contre l'impact disproportionné de la pauvreté sur les femmes et les filles.

Ce que contient le texte actuel

- Une amélioration quantitative et qualitative de l'aide doit s'accompagner d'un système d'évaluation plus exigeant. L'évaluation de l'APD française, jusqu'alors disséminée dans trois entités différentes³⁴, sera désormais centralisée : elle s'équipe enfin d'une commission d'évaluation, basée sur le modèle britannique de la *Independent Commission for Aid Impact* (ICAI), reconnue pour son efficacité. La garantie de l'indépendance de cette commission devrait cependant apparaître plus clairement dans le texte.³⁵
- Des indicateurs de résultats sont par ailleurs présentés en annexe de la loi, associés aux ODD correspondants. Ces indicateurs présentent certaines défaillances :
 - L'absence d'indicateur pour l'adaptation climatique, une dimension qui devrait pourtant être au cœur de la stratégie climat pour les pays vulnérables, et qui mérite d'être dotée de sa propre vision prospective.
 - L'indicateur utilisé pour l'égalité femmes-hommes mesure la part de projets genre mis en œuvre (qui peuvent recouvrir des volumes financiers très inégaux) et non la quantité de financements.
- Le rapport bisannuel transmis au Parlement sera remplacé par un rapport annuel plus synthétique sur les enjeux de l'APD, présenté avant le 15 septembre chaque année³⁶.

³² « L'Etat favorise la cohérence entre les objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans la réalisation des ODD dans les pays partenaires, en particulier les politiques sociale, commerciale, fiscale, migratoire, de sécurité et de défense, de recherche et d'innovation, et d'appui aux investissements à l'étranger » (Cadre de partenariat global, p.23).

³³ Aujourd'hui, les détails sur les décaissements passés et les prévisions de décaissements futurs du FSD sont uniquement publiés dans les documents budgétaires liés à au projet de loi de finances (DPT). En 2017, l'actualisation de ces données a été publiée dans la loi de règlement de 2016. Il conviendrait donc d'identifier le véhicule adapté à l'actualisation de ces données au cours du premier semestre de chaque année.

³⁴ Le pôle évaluation de la Direction générale de la mondialisation du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, l'unité d'évaluation des activités de développement de la Direction générale du Trésor du ministère de l'économie et des finances, et le département évaluation de l'AFD : trois entités qui « assurent avant tout un rôle de programmation, de coordination et d'appui méthodologique et confient elles-mêmes les évaluations à des organismes extérieurs » (Etude d'impact, p.60).

³⁵ La seule mention qui est faite est : « La commission arrête de manière indépendante son programme de travail », Projet de loi, p.16.

³⁶ Projet de loi, p.16.